

Étude de Notaires
JENTGES Frédéric
& COGNEAU Delphine
Chaussée de Bruxelles, 118
1300 Wavre

Service Urbanisme

N/Réf.: 24/370N

(à rappeler dans la réponse)

V/Ref.: 2230260-1/OH

Vos correspondants : Claude Jeitz et Maribel Tlalmis
Tél. : 010/23.03.72 (du mardi au vendredi de 9h à 12h)

E-mail: reperage@wavre.be

Wavre, le 3 0 MAI 2024

Objet: Informations notariales - Articles D.IV.99 - D.IV.100 et R.IV-105-1 du CoDT

Maîtres,

En réponse à votre demande d'informations relative à un bien sis à Wavre, Clos des Eclaireurs, 4, cadastré Wavre Division 3, section D n°16 G (MAISON-2013) appartenant à les informations visées à l'article D.IV.99 § 1er – 1° et 2° et aux articles D.IV.1 § 3-1° et D.IV.97 relatifs aux informations contenues dans le certificat d'urbanisme n° 1, du Code du Développement territorial.

Le bien en cause :

- Est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez adopté par Arrêté Royal du 28 mars 1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité - Zone gérée par les articles D.II.23 § 2 - 1° et D.II.24 du CoDT;
- Bénéficie d'une voirie équipée d'un réseau d'épuration des eaux usées le bien est répertorié au PASH en régime d'assainissement collectif datant du 02/12/2005 et au régime PCGE depuis le 04/02/1997 en zone H01 au plan de secteur;
- 3. **Bénéficie d'un accès à une voirie équipée,** pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante ;
- 4. Est repris dans la Banque de données de l'Etat des Sols à l'inventaire par parcelle des informations en lien avec l'Etat des Sols (voir carte et référence en annexe);
- 5. N'est pas concerné par les articles D.IV.57 et D.IV.58 du CoDT;
- 6. Ne fait pas l'objet d'une classification dans une zone à risque naturel prévisible ou de contrainte géotechnique majeure visée à l'article D.IV.57-3° du CoDT;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.

Le bien en cause (lot n° 14) a fait l'objet du permis de lotir suivant :

Dossier 09/06L Réf. Urb. F0610/25112/LAP3/20025/FM/SW autorisé le 3 décembre 2009 et notifié le 11 décembre 2009 de la 1301 Bierges pour la création de 15 lots;

Le bien en cause a fait l'objet des permis d'urbanisme suivants :

- Dossier 10/286 autorisé par la Tutelle le 21/12 2010 à des des Combattant, 58 à 1301Bierges pour créer une voirie et équipement d'un lotissement :
- Dossier 11/287 autorisé le 23/12/2011 et notifié le 5/01/2012 à la S.A. « MATEXI », Avenue Einstein, 11 à1300 Wavre pour construire quatre habitations (lots 9-10-14 et 15);

Nous vous prions de croire, Maîtres, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collège,

La Directrice générale,

0

Christine GODECHOUL

Anne MASSON

La Bourgmestre,

Le règlement taxe fixant le montant de la redevance de <u>100.00 euros</u> par demande a été adoptée par le Conseil communal du 22 octobre 2019. <u>Une facturation mensuelle de vos entrées sera établie</u>, nous vous prions de verser le montant exclusivement APRÈS LA RÉCEPTION DE VOTRE DÉCOMPTE.

Annexe : carte BDES